

Suzy CASTOR [1936-]
Historienne haïtienne, militante pour les droits humains
(1998)

**LES ORIGINES DE
LA STRUCTURE AGRAIRE
EN HAÏTI**

**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC
<http://classiques.uqac.ca/>**



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Cette édition électronique a été réalisée par *Wood-Mark Pierre*, bénévole, étudiant en sociologie à la Faculté des sciences humaines à l'Université d'État d'Haïti et membre du comité de direction du Réseau des jeunes bénévoles des Classiques des sciences sociales en Haïti,

[Page web dans Les Classiques des sciences sociales.](#)

à partir de :

Suzy CASTOR

Les origines de la structure agraire en Haïti.

Canapé-Vert, Haïti : une publication du CRESFED, 1^{re} édition, 1989, 2^e édition, 1998, 72 pp.

[Autorisation formelle accordée par la directrice du CRESFED, Madame Suzie Castor, de diffuser ce mémoire, en accès libre dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriels : Dr Suzy Castor : sucastor@gmail.com

Directrice du Centre de Recherche et de Formation Économique et Sociale pour le Développement

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 7 août 2019 à Chicoutimi, Québec.





Cet ouvrage est diffusé en libre accès à tous grâce à une entente de partenariat entre le REJEBECSS-Haïti (Le Réseau des jeunes bénévoles des Classiques des sciences sociales en Haïti) et le CRESFED (Centre de Recherche et de Formation Économique et Sociale pour le Développement), entente entérinée le 11 juillet 2019.



Courriels : Dr Suzy Castor : sucastor@gmail.com

Directrice du Centre de Recherche et de Formation Économique et Sociale pour le Développement

Rency Inson Michel : rencyinson@gmail.com

coordonnateur du REJEBECSS-Haïti

Tania Pierre-Charles : tanpicha04@yahoo.com.mx

Lunie Yvrose Jules : lunijyrf@gmail.com

Elise Golay : elisegolay@gmail.com



de gauche a droite: Tania Pierre-Charles, responsable de projet au CRESFED; Wood-Mark Pierre, responsable relations publiques REJEBECSS; Suzy Castor, directrice du CRESFED; Lunie Jules, Officier de projet au CRESFED.

Merci aux universitaires bénévoles regroupés en association sous le nom de:

**Réseau des jeunes bénévoles
des Classiques des sciences sociales
en Haïti.**

Un organisme communautaire œuvrant à la diffusion en libre accès du patrimoine intellectuel haïtien, animé par *Rency Inson Michel* et *Anderson Layann Pierre*.



Page Facebook :

<https://www.facebook.com/Réseau-des-jeunes-bénévoles-des-Classiques-de-sc-soc-en-Haïti-990201527728211/?fref=ts>



Courriels :

Rency Inson Michel :

rencyinson@gmail.com

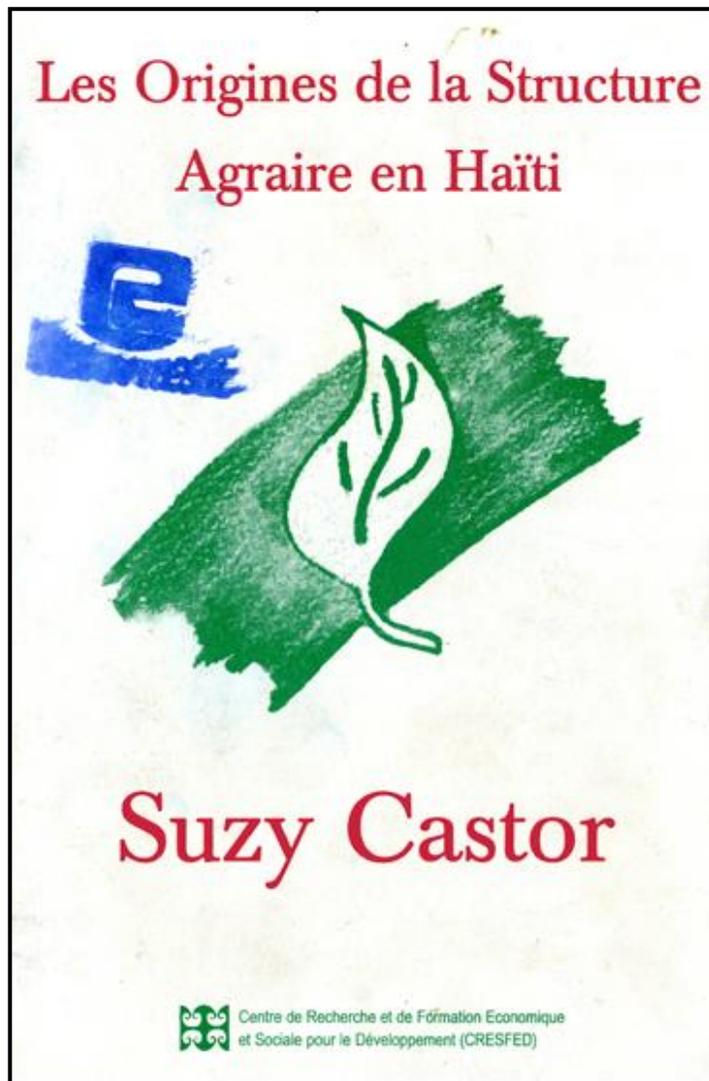
Wood-Mark PIERRE :

pierrewoodmark@gmail.com

Ci-contre : la photo de Rency Inson MICHEL.

Suzy CASTOR

Les origines de la structure agraire
en Haïti



Canapé-Vert, Haïti : une publication du CRESFED, 1^{re} édition, 1989,
2^e édition, 1998, 72 pp.

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[1]

Suzie CASTOR

LES ORIGINES DE
LA STRUCTURE AGRAIRE
EN HAÏTI

Centre de Recherche et de Formation
Économique et Social pour le Développement
(CRESFED)

[2]

Composition et Montage:	Mie Blondine DAUPHIN
Travaux Techniques:	Lucas Bourcicaut
Imprimerie:	Résopresse

1ère édition 1989
2ème édition 1998

*Ce livre est une publication du CRESFED
10, Rue Jean Baptiste, Canapé-Vert
Tél.: 45-2828/45-3100*

[3]

Les origines de la structure agraire en Haïti

Table des matières

[Présentation](#) [5]

[Avant-propos](#) [7]

- I. [L'esclavage à Saint-Domingue et son abolition](#) [11]
 - a) [Saint-Domingue, une société esclavagiste à son apogée](#) [11]
 - b) [Rébellion des esclaves et abolition de l'esclavage](#) [14]

- II. [La question agraire après l'abolition de l'esclavage](#) [21]
 - a) [Maintien de la plantation et développement économique](#) [23]
 - b) [Les premières dispositions de l'administration coloniale](#) [24]
 - c) [Administrations différentes, une même politique agraire](#) [27]
 - d) [L'unification avec Toussaint Louverture](#) [29]
 - e) [Une nouvelle aristocratie agraire](#) [33]

- III. [L'échec de la plantation](#) [37]
 - a) [Moment historique et problèmes créés par l'abolition de l'esclavage](#) [39]
 - Destruction et Décapitalisation [40]
 - Main-d'œuvre incontrôlable [42]
 - Absence de marché [44]
 - b) [Organisation du travail et réponse des masses](#) [46]

- [4]
- IV. [Vers une caractérisation de l'époque](#) [57]
 - [De la plantation au latifundio](#) [61]
 - [Du cultivateur aux deux moitiés](#) [64]

[BIBLIOGRAPHIE](#) [69]

[5]

Les origines de la structure agraire en Haïti

PRÉSENTATION

[Retour à la table des matières](#)

Le Centre de Recherche et de Formation Économique et Sociale pour le Développement (CRESFED) ouvre le débat sur les problèmes du développement national avec cette brochure de Suzy Castor *Les origines de la structure agraire en Haïti*.

Pour connaître le présent et construire l'avenir, il est indispensable de comprendre le passé. Ce regard sur les origines contribuera à éclairer la question agraire, dont l'étude mérite d'être entreprise dans une vision multidisciplinaire, sous une perspective plus ample et plus profonde. Seulement, ainsi on peut capter toutes les implications de ce problème, connaître à fond la réalité de la structure agraire contemporaine et tracer les lignes de la nécessaire réforme agraire qui conjointement à d'autres réformes de structure, doit mettre notre pays sur les rails du développement.

Le travail "*Les origines de la structure agraire en Haïti*", utilisant une riche documentation et une approche théorique rigoureuse, permet de situer cette thématique au cœur de la question du sous-développement et du développement national.

[6]

[7]

Les origines de la structure agraire en Haïti

AVANT-PROPOS

[Retour à la table des matières](#)

Au moment de la gestation du capitalisme en Europe, les puissances colonialistes – la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal et la Hollande – établissaient l'esclavage en Amérique. On retrouve donc dans le système esclavagiste dans de diverses colonies du continent ces mêmes traits communs: l'obtention de la main d'œuvre par la traite, l'organisation du travail dans les plantations ou les haciendas, l'instauration d'un régime d'oppression brutale basé sur l'inégalité raciale et le processus d'acculturation de l'esclave.

Trois cents ans plus tard, dès la fin du XVIII^{ème} siècle, ce système entra dans une nouvelle phase: de grandes contradictions commencèrent à affleurer dans la structure interne des sociétés esclavagistes, freinant ainsi leur développement. "La dynamique des rapports esclavagistes de production entrainait en conflit avec la dynamique des forces productives et des relations de production du capitalisme"¹.

En dépit de ces traits communs, il existait de grandes différences locales. Dans certains pays, l'abolition de l'esclavage fut le résultat d'une lutte violente, dans [8] d'autres, le produit d'un long processus pacifique. En Haïti par exemple, l'esclavage fut officiellement aboli en 1793, alors qu'au Brésil, il subsista jusqu'en 1888. La fin du système esclavagiste sur tout le continent s'est accompagnée de phénomènes

¹ Octavio Lanni, *Esclavitud y capitalismo*. p. 41

socio-économiques similaires dans tous les pays, tout en conservant une certaine spécificité selon les problèmes et les contextes.

Pour avoir été le premier pays du continent à proclamer l'abolition de l'esclavage, le cas de Saint-Domingue revêt un intérêt particulier. Dès la fin du XVIII^{ème} siècle, dans le cadre d'une économie de plantation, caractéristique de la société esclavagiste américaine, apparaît le problème de la transition du régime esclavagiste au régime de travail libre. Cette étude se propose d'analyser le modèle agraire de Saint-Domingue durant cette période de transition qui va de 1793 à 1804.

L'abolition officielle de l'esclavage en 1793 marque une nouvelle étape dans l'histoire de la société coloniale.

Si la proclamation de l'indépendance ne représente pas un revirement dans la politique agraire, la rupture violente des liens avec la France donne cependant lieu à des transformations radicales dans la société, et à la naissance de l'État. On peut avancer que la structure agraire qui allait caractériser Haïti, même après plusieurs décennies de vie indépendante, se définit durant cette période.

Le processus révolutionnaire qui ébranle la société coloniale fait surgir de façon inéquivoque, toutes les [9] contradictions possibles entre les différentes classes sociales et le pouvoir colonial. On assiste à des luttes violentes et multiples: celle des colons pour garder leurs privilèges; des esclaves pour détruire le vieil ordre; des nouveaux libres pour déplacer les anciens libres; de la métropole secouée par les remous de la révolution, et qui met tout en œuvre pour maintenir sa domination sur la colonie; des puissances rivales - comme l'Angleterre, l'Espagne, les États-Unis qui s'efforcent de déplacer la France.

Les changements opérés à cette époque se manifestent dans les instances politiques, juridiques, économiques, idéologiques et sociales et évoluent dans un mouvement dialectique. Le processus révolutionnaire révèle une grande richesse et une grande complexité, et affecte la société dans son ensemble. Cependant, l'adoption du nouveau modèle agraire a constitué la toile de fond de cette période, caractérisée par le décalage entre les forces productives et les nouvelles relations sociales.

Dans ce travail, nous ne prétendons pas analyser le processus révolutionnaire à Saint-Domingue, mais seulement aborder le point spécifique du problème agraire, en l'insérant toutefois, dans son contexte global.

Pour ce faire, il est nécessaire de se référer, en tout premier lieu, à la société esclavagiste et aux conditions de l'abolition de l'esclavage.

[10]

[11]

Les origines de la structure agraire en Haïti

Chapitre I

L'ESCLAVAGE À SAINT-DOMINGUE ET SON ABOLITION

[Retour à la table des matières](#)

On ne soulignera jamais assez l'importance de cette colonie dans le développement du capitalisme français au XVIII^{ème} siècle. L'introduction de la culture de la canne à sucre, durant la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, transforma cette terre, jusque-là sans intérêt pour la métropole, en l'une des colonies les plus riches du monde. ²

a) Saint-Domingue, une société esclavagiste à son apogée.

En 1743, la production de sucre de Saint-Domingue surpassa celle de toutes les Antilles anglaises et vers 1776, ce territoire minuscule fournissait presque la moitié de la production mondiale de sucre ³. Sept cent quatre-vingt-treize sucreries exportaient annuellement 163.000.000 livres de sucre, soit 48% de la valeur totale des exportations de la colonie⁴. En 1789, avec plus de 300 indigoteries, près

² James G. Leybum, *El pueblo haitiano* p. 27.

³ Voir Michel Hector et Claude Moyses, *Le régime colonial français à Saint-Domingue* p. 115.

⁴ Paul Moral, *L'économie haïtienne*, p. 104.

de 4.500 plantations de cacao, de coton, de bois de campêche, de café, 90% des terres de [12] cette colonie étaient cultivées et agricollement productives⁵. Sa place dans l'industrie et le commerce métropolitain peut se mesurer au fait qu'en 1776, elle produisait à elle seule plus de richesses pour la France que toute l'Amérique espagnole pour l'Espagne⁶. Un officier de l'armée napoléonienne signalait avec raison en 1808: "Cette colonie représentait le vrai dépôt de notre industrie et en même temps notre véritable école navale"⁷.

Durant les années antérieures à 1789, l'économie enregistra un développement vraiment remarquable: les techniques de production avaient progressé avec l'introduction du moulin hydraulique, la construction de canaux de drainage et de routes. Les investissements métropolitains avaient augmenté de façon considérable, au rythme de l'importation d'esclaves⁸. La production en général augmenta et les exportations doublèrent. Cependant, comme le font remarquer certains historiens – entre autres T. Lepowski, M. Hector et C. Moïse – derrière cette splendeur, des fissures commençaient à saper l'imposant édifice esclavagiste.

[13]

Parallèlement au développement des techniques de production et à l'augmentation des richesses de la colonie, l'exploitation de la main-d'œuvre esclave se faisait de plus en plus écrasante. Le Code Noir fut continuellement adapté aux conditions de la prodigieuse croissance; il

⁵ Cordero Michel. La revolución haitiana y Santo Domingo p. 119

⁶ Gérard Pierre-Charles "Genesis de las naciones haitiana y dominicana" dans Política y sociología en Haiti y República Dominicana". Saint Domingue, écrivait en 1805 le P. Albert de Lattre, à elle seule donne plus de profits à la France que les possessions d'Asie, d'Afrique et d'Amérique réunies donnèrent à l'Angleterre et aux autres nations commerçantes. (Campagne des français p. 16)

⁷ Voir Cordero Michel *op. cit.*

⁸ En 1771, 10.000 esclaves africains furent amenés à Saint-Domingue, en 1786, ce nombre passa à 17.000, augmenta à 40.000 en 1787 et atteignit 55.000 en 1789. "De 1785 à 1789, plus de 150.000 esclaves furent amenés à Saint-Domingue à partir de l'Afrique alors que durant ce même laps de temps, leur nombre n'arrivait pas à 50.000 dans les autres Antilles Françaises" (Juan Bosch, De Cristobal Colon à Fidel Castro p. 381.

avait été promulgué en 1685 et visait à réglementer tous les aspects de la vie de l'esclave (famille, éducation, repos, punition et autres).

La réaction des esclaves se traduisit par une montée du marronnage qui s'était initié dans l'île peu de temps après l'arrivée des premiers contingents noirs. Les désertions augmentaient, et, à partir de 1789, elles atteignirent des proportions inquiétantes. L'essor du marronnage représentait un véritable fléau pour les propriétaires de terres ou d'esclaves, car il contribuait à la hausse constante du prix de la main-d'œuvre et à l'augmentation de l'importation des esclaves depuis l'Afrique. Cette situation obligea l'administration coloniale à prendre certaines mesures - entre autres, la réduction de la journée de travail - destinées à mitiger la rigueur extrême de la vie des esclaves.

Ces contradictions, en se développant, pouvaient à long terme ébranler le système esclavagiste. Néanmoins, à la veille de 1789, elles n'étaient pas en mesure d'altérer l'impulsion de la société coloniale ou de susciter la remise en question du système. Tout laissait présager le maintien de l'esclavage colonial pour une période encore assez longue.

[14]

b) Rébellion des esclaves et abolition de l'esclavage.

[Retour à la table des matières](#)

Les grandes convulsions qui secouèrent la métropole après la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 et la proclamation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le 28 août, ne tardèrent pas à avoir des répercussions sur les territoires d'Outre-Mer. Les propriétaires de plantations à Saint-Domingue se divisèrent en partisans ou adversaires de la Révolution Française. Absorbés par leurs luttes intestines, leurs conflits avec la métropole et les problèmes croissants avec les affranchis qui réclamaient l'égalité politique avec les blancs, ils oublièrent complètement les esclaves.

Monsieur La Barre, propriétaire d'une plantation, dans une lettre à sa femme qui résidait en France, traduisait assez bien le point de vue des esclavagistes: "Nous ne devons rien craindre de la part des nègres;

ils sont tranquilles et soumis... Ils le seront toujours. Nous dormons portes et fenêtres ouvertes" ⁹.

En réalité les esclaves s'organisaient, et depuis les dix dernières années les révoltes d'esclaves avaient augmenté.

En outre, la Révolution Française avait produit une grande effervescence parmi eux. Deux ans plus tard, commençait dans le Nord, le centre économique le plus important du pays, une insurrection d'esclaves. Elle éclata sur la propriété de Lenormand de Mézy, au cours d'une cérémonie religieuse au Bois Caïman, présidée par le [15] prêtre vodou Boukman. Les esclaves des plantations Turpin, Flaville et Noé jurèrent de lutter jusqu'à la mort pour leur liberté et celle de leurs frères ¹⁰.

Huit jours plus tard, le 22 août, l'insurrection se généralisa. Les esclaves fuyant en masse des ateliers, en bandes armées de coutelas, de pics, de bâtons, etc... envahirent les riches plaines du nord pour tuer les blancs sans distinction de sexe ou d'âge, et incendier les plantations. "La nuit et le jour se confondaient sous un ciel bas et noir. Des îles voisines, on voyait durant des semaines entières, les reflets du ciel embrasé de Saint-Domingue".

Les colons blancs stupéfaits et impuissants réclamaèrent immédiatement l'aide des autorités espagnoles de Cuba et des Anglais de la Jamaïque. En même temps, ils entreprirent un véritable massacre parmi les esclaves et voire même les libres. Malgré tout, l'exemple du nord ne tarda pas à s'étendre vers l'ouest et le sud, bien que dans ces régions, l'insurrection adoptât des formes moins violentes. Après la disparition de Boukman, le premier chef des insurgés, de nombreux leaders surgirent, entre autres: Jean François, Biassou, Jeannot et principalement Toussaint Louverture, qui rapidement se convertit en chef indiscutable du mouvement.

Après l'éclatement des mouvements populaires à Saint-Domingue, la France fut obligée d'y envoyer de [16] nouveaux représentants, plus sensibles aux transformations en cours dans la métropole et dans ce territoire d'Outre-mer. Ainsi, en novembre 1791, une commission civile

⁹ Roger Louverture, *Toussaint Louverture* p. 56.

¹⁰ Leur revendication immédiate fut la reconnaissance d'un jour de repos, accordé aux esclaves par le roi de France.

composée de trois membres, (Roume, Mirbeck et Saint-Léger) chargée de rétablir la paix, débarqua à Saint-Domingue. Cinq mois plus tard, après avoir échoué dans leur mission, ces commissaires durent retourner en France, où ils rapportèrent des informations sur la situation réelle de la colonie.

Peu après, le 18 septembre 1792, le gouvernement de la Convention alors au pouvoir en France, expédia à Saint-Domingue une armée de 6.000 hommes, accompagnée d'une deuxième commission civile dotée d'amples pouvoirs, pour prendre les mesures exigées par les événements. Les membres de cette commission - Sonthonax, Polvérel, Ailhaud - étaient chargés d'une double mission: d'une part, maintenir l'esclavage et de l'autre, faire appliquer dans la colonie, la loi votée le 4 avril 1792 par l'Assemblée Législative Française qui reconnaissait l'égalité entre les affranchis et les blancs ¹¹. "Nous maintiendrons l'esclavage, confirmait Sonthonax, nous l'avons juré, le sort de la colonie, l'existence de milliers d'individus, la sécurité et la prospérité du commerce dépendront longtemps de lui. ¹²

Pourtant, les colons blancs, maîtres des plantations, affectés dans leurs privilèges par l'application du décret [17] du 4 avril, considéraient comme timide la politique de la Convention face à la rébellion des esclaves. Ils commencèrent donc à se révolter, à méconnaître l'autorité des commissaires envoyés de Paris et à manifester des tendances autonomistes vis-à-vis de la Métropole. Disposés à tirer profit des rivalités intercolonialistes, il était clair qu'ils n'hésiteraient pas à pacter avec les troupes anglaises et espagnoles, qui de leur côté, étaient intervenues ouvertement dans la colonie et avaient occupé, dès août 1792, une partie du nord et du centre.

Compte tenu de cette situation explosive et des fortes pressions externes, les commissaires considéraient que seuls les esclaves pouvaient leur fournir un soutien réel. Mais, la condition sine qua non de cet appui était la reconnaissance légale de leur liberté conquise de fait dès 1791. Le colon Dufay, député de la Convention constatait:

¹¹ L'Assemblée Nationale reconnaît et déclare que les hommes de couleur... doivent jouir de l'égalité des droits politiques avec les blancs.

¹² Beaubrun Ardouin, *op. cit.*, Tome II. pp. 2-3.

"Dans le nord, les noirs étaient de fait libres" ¹³. En effet, en 1792, plus de 25.000 esclaves avaient abandonné les ateliers de cette région.

En juin 1793, Sonthonax dans le nord et Polvérel dans le sud (Ailhaud était retourné en France) durent affronter une conspiration dirigée par Galbaud, le gouverneur de Saint-Domingue. Dans ces circonstances, ils promirent la liberté à tous les esclaves "qui se battent pour la République Française" et promirent aux autres "certaines améliorations à leur condition de vie". Un mois plus tard, ils accordaient la liberté aux femmes et aux enfants des "citoyens-soldats" récemment libérés.

[18]

Cependant, la pression constante et croissante des événements amenèrent les commissaires à faire de plus en plus de concessions. Le 25 juillet 1793, les esclaves de certaines régions du Sud qui avaient combattu contre les troupes anglaises furent affranchis. Le 27 août, Polvérel fait une déclaration qui met les esclaves "presqu'au niveau d'hommes libres" ¹⁴. Le 29 du même mois Sonthonax "faisant passer ces hommes du néant à l'existence" proclama la liberté générale des esclaves dans le nord, et Polvérel fit de même dans le sud le 21 septembre. Le contexte politique de la proclamation de l'affranchissement des esclaves obligea les commissaires à leur fournir en même temps des armes pour défendre cette nouvelle liberté.

Les esclaves durent leur liberté tout d'abord à leurs propres luttes mais également à la pression des planteurs français sur les représentants de la métropole, et à l'isolement des autorités coloniales. Il faut ajouter à ces facteurs, les répercussions sur la scène coloniale des aléas de la révolution en France.

L'Assemblée de la Convention de Paris, le 17 pluviôse an II (4 février 1794) ratifia la mesure prise par les commissaires et l'étendit à toutes les colonies françaises en déclarant: "tous les hommes sans distinction de couleur résidant dans les colonies sont citoyens français et jouissent de tous les droits garantis par la constitution". Ainsi, la mesure prise par Sonthonax et ratifiée par la [19] Convention française apportait un changement légal irréversible à Saint-Domingue.

¹³ Dans Dantès Bellegarde, *La Nation Haïtienne* p. 69.

¹⁴ Beaubrun Ardouin *op. cit.*, Tome II p. 48.

Plus tard, après une carrière fulgurante, Toussaint Louverture, chef incontesté de Saint-Domingue, porta l'abolition de l'esclavage au niveau constitutionnel en 1801. En effet, la première constitution de l'Amérique Latine proclame dans son article III: "L'esclavage est pour toujours aboli. Il ne peut exister d'esclaves sur ce territoire".

Parallèlement, on assista à de grandes transformations dans la métropole. Une fois la paix rétablie en Europe (traité de Lunéville et d'Amiens) et l'ordre interne restauré par le Consulat, la France voulut réaffirmer son autorité dans les colonies. Cette politique visait particulièrement Saint-Domingue, appelé à jouer un important rôle stratégique pour l'occupation de la Louisiane et la reconstruction de l'empire français en Amérique. En 1802, sous la pression des planteurs émigrés du Parti Colonial, qui n'avaient jamais abandonné l'espoir de rétablir l'Ancien Régime dans la colonie, et de rentrer en possession de leurs biens, le Consulat prétendit annuler les dispositions prises par la Convention contre l'esclavage. Ainsi, neuf ans après l'abolition officielle de l'esclavage, on promulgua la loi du 20 floréal an X, (19 mai 1802) qui rétablissait légalement l'esclavage dans tous les territoires français et autorisait de nouveau la traite des noirs. Cette loi, appliquée à la Guadeloupe et la Martinique, ne put jamais l'être à Saint-Domingue, où le processus abolitionniste était irréversible.

[20]

Les autorités métropolitaines estimaient que pour rétablir l'ordre et l'esclavage dans la colonie rebelle, la première mesure à prendre était d'éliminer Toussaint Louverture. Ils envoyèrent à Saint-Domingue, une expédition de 34.000 soldats, vétérans des guerres napoléoniennes, sous les ordres du propre beau-frère de Bonaparte, le Général Leclerc. Cette politique agressive du Consulat fit passer à un second plan, les contradictions entre nouveaux et anciens libres qui s'unirent sur la question du rétablissement de l'esclavage¹⁵. La rébellion contre la métropole se généralisa. Leclerc ne put rétablir l'esclavage¹⁵ et la

¹⁵ Leclerc constatant qu'il lui serait difficile de réaliser sa mission, écrivait le 17 septembre 1802 au Premier Consul: "Voici mon opinion sur ce pays: il faut éliminer tous les nègres des montagnes, les hommes et les femmes et conserver seulement les mineurs de 12 ans. Il faut exterminer la moitié des nègres dans les plaines et ne laisser dans la colonie aucun mulâtre qui porte des épauettes".

déroute totale de sa fameuse armée sur le champ de bataille, l'obligea à signer la reddition sans condition. L'indépendance consommée le 29 novembre 1803, fut officiellement proclamée le 1er janvier 1804.

[21]

Les origines de la structure agraire en Haïti

Chapitre II

LA QUESTION AGRAIRE APRÈS L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

[Retour à la table des matières](#)

Avec l'abolition de l'esclavage, les commissaires avaient essayé désespérément de maintenir le système colonial affaibli, de renforcer les relations avec la France et de reconstruire l'économie de Saint-Domingue sérieusement atteinte. Face à la nouvelle situation, des changements s'imposaient dans le système de la propriété.

L'exode des colons vers la France, vers la partie espagnole de l'île ou vers les îles voisines, spécialement à Cuba, avait laissé à l'abandon beaucoup de plantations.

Des quarante mille blancs résidant dans la colonie, il en restait seulement dix mille en 1800 ¹⁶.

De plus, à partir de la rébellion des esclaves et la proclamation de la liberté générale, l'existence des plantations dépendait du maintien des anciens esclaves dans les habitations où ils prêtaient leur service. C'est pourquoi, le commissaire Sonthonax, en proclamant la liberté générale le 29 août, soulignait en même temps, la nécessité du travail; "Ne croyez pas cependant, disait-il, que la liberté dont vous allez jouir, soit un état de paresse et d'oisiveté". En France, tout le monde est libre et

¹⁶ Gérard Pierre-Charles, La Economia Haitiana y su Via de Desarrollo p. 25.

tout le monde travaille; à Saint-Domingue, soumis aux mêmes [22] lois, vous suivrez le même exemple. Rentrés dans vos ateliers chez vos anciens propriétaires, vous recevrez le salaire de vos peines. Vous ne serez plus assujettis à la correction humiliante qu'on vous infligeait autrefois; vous ne serez la propriété d'autrui, vous resterez les maîtres de la vôtre et vous vivrez heureux. Devenus citoyens par la volonté de la nation française, vous devrez être aussi zélés observateurs de ses décrets... La liberté vous fait passer du néant à l'existence, montrez-vous dignes d'elle: abjurez à jamais l'indolence comme le brigandage; ayez le courage de vouloir être un peuple et bientôt vous égalerez les nations européennes... Vos calomniateurs et vos tyrans soutiennent que l'africain devenu libre ne travaille plus, démontrez qu'ils ont tort... Prouvez à la France, par votre activité, qu'en vous associant à ses intérêts, elle a véritablement accru ses ressources et ses moyens¹⁷.

Entre temps, dans le sud et dans l'ouest, le commissaire Polvérel affirmait dans les mêmes circonstances: "le partage des propriétés déclarées vacantes doit naturellement se faire entre le guerrier et le cultivateur" ¹⁸.

Ainsi, ces deux autorités coloniales établissaient un lien étroit entre la liberté générale des esclaves et le problème agraire. La question propriété-travail domine toute la période de transition et les formules adoptées durant cette étape détermineront en grande partie les traits [23] structurels de la société post-coloniale et de l'Haïti indépendante.

a) Maintien de la plantation et développement économique

[Retour à la table des matières](#)

Le maintien de la plantation esclavagiste comme unité productive répondait à la réalité d'une colonie qui produisait par et pour la métropole. Toute la richesse de Saint-Domingue et son modèle de développement économique se fondaient sur l'exportation des produits agricoles, principalement le sucre et le café. "Exporter pour vivre et

¹⁷ Beaubrun Ardouin *op. cit.*, Tome II, p. 50.

¹⁸ *Idem* pp. 48-53.

cultiver pour exporter" telle était la devise de l'époque ¹⁹. En conséquence, l'agriculture s'orientait principalement vers les cultures de plantation au détriment des vivres de consommation interne.

Il était clair que démanteler les plantations supposait un revirement total dans l'économie du pays. Le développement agro-industriel de l'époque esclavagiste exigeait la conservation de la production manufacturière.

Dans les conditions encore existantes d'agitation et de destruction, il fallait, pour éviter la ruine, reconstituer rapidement les anciennes plantations et occuper celles qui avaient été abandonnées. Par conséquent, le maintien de la cellule économique - la plantation - constituait le pilier de toute la politique agraire de cette époque. "Chaque plantation est une fabrique" proclamait la Constitution de 1801 (article 15).

[24]

b) Les premières dispositions de l'administration coloniale.

[Retour à la table des matières](#)

Dans le but de maintenir la valeur des terres abandonnées et mises sous séquestre, Sonthonax prit des mesures pour préserver des plantations et envisagea l'organisation d'une administration centrale qui contrôlerait l'accaparement des terres. Cependant, sous la pression des affranchis qui se sentaient menacés par cette mesure, on dû adopter le système de bail à des particuliers ²⁰.

En même temps, dans le sud, Polvérel défendait un système de possession agraire différent. Le 3 septembre, il écrivait à son collègue Sonthonax: "quelle prospérité peut-on espérer sans travail? Et quel travail peut-on attendre des africains devenus libres, si vous n'avez pas commencé par leur en faire sentir la nécessité en leur donnant des propriétés et en leur créant des jouissances qui jusqu'à présent leur

¹⁹ Juan Bosch *op. cit.*, p. 438.

²⁰ T. Lepowski, *Haïti* p. 71.

étaient inconnues". Un jour plus tard, dans son discours du 4 septembre, il faisait remarquer aux esclaves qu'il ne dissociait pas la liberté du droit de propriété. "Sonthonax vous a donné la liberté sans propriété, ou plutôt avec un tiers de propriété sur des terres en friche, sans bâtiment, sans case, sans moulin et sans aucun moyen de les mettre en valeur; et moi, j'ai donné avec la liberté, des terres en production ou des moyens de régénérer celles qui sont dévastées.

[25]

Il n'a donné aucun droit de propriété à ceux qui se sont armés pour la défense de la colonie; et moi, j'ai donné un droit de copropriété à ceux qui combattaient pendant que vous cultiviez" ²¹. Dans le décret du 27 août 1793, Polvérel concrétisa cette conception. En effet, toutes les terres déclarées vacantes étaient susceptibles d'indemnisation (article 9); considérées comme propriété commune indivisible, elles devraient être distribuées entre les guerriers (noirs en armes - article 37) et les cultivateurs (noirs qui cultivent la terre - article 39). Selon la loi, tout individu de n'importe quelle nation qui aurait lutté pour la république et qui désirerait se consacrer à l'agriculture et à l'exploitation de la terre ²², serait pris en compte au moment de la répartition. L'émancipation se réaliserait graduellement et au même rythme que la distribution de la terre.

Le projet de Polvérel présupposait de grands changements dans la structure agraire existante et une réorientation complète de la politique économique, alors que celui de Sonthonax assurait la continuité du système agraire colonial. Polvérel ne put jamais l'appliquer et dut adopter en août 1793, les dispositions de son collègue Sonthonax. De fait, la formule de ce dernier domina toute cette époque, se consolida avec Toussaint Louverture et, orienta dans des situations et à des moments historiques [26] différents, la politique agraire des premiers gouvernements haïtiens de Dessalines à Boyer (1804 - 1843).

Les règlements adoptés par Sonthonax et Polvérel, révoquaient les ordonnances du Code Noir en vigueur et instauraient de nouvelles

²¹ Beaubrun Ardouin *op. cit.*, Tome 11 p. 53.

²² À ce propos José Luciano Franco écrit: "L'intention de Polvérel était de donner les habitations en propriété aux nègres qui les cultivaient. Cette mesure intelligente et avancée à la fois, voulait les acheminer vers l'émancipation complète ", *Historia de la revolución de Haiti* p. 232.

dispositions, parmi lesquelles il convient de signaler: l'obligation pour les noirs résidant sur les plantations d'y rester au moins pour un an, afin de se consacrer aux travaux de l'agriculture (articles 9, 32); l'interdiction aux anciens esclaves, maintenant cultivateurs, de changer de plantations ou de communes sans l'autorisation du juge ou de la municipalité (articles 32, 36, 41); le châtiment pour tout homme ou toute femme sans travail non justifié (articles 33, 35); l'abolition du fouet qui est remplacé par la barre ou la perte d'une partie ou de la totalité du salaire (article 27). Est établi le système portionnaire qui signifie qu'après la déduction des impôts sur la totalité de la production, on divise le reste en trois portions égales, les deux tiers reviennent au propriétaire et le tiers restant est partagé entre les cultivateurs (article 11). Ces derniers reçoivent des places à vivres", indispensables à leur survie ²³.

[27]

c) Administrations différentes, une même politique agraire.

[Retour à la table des matières](#)

À partir de 1793, les événements se précipitent. Sonthonax et Polvérel, victimes des manœuvres des colons à Paris, reçurent l'ordre de comparaître devant la Convention française, afin de répondre de leurs actes. Mais au moment où ils s'embarquaient pour la métropole, la colonie se trouvait terriblement mutilée. D'un côté, les troupes espagnoles, soutenues par les chefs noirs à qui elles avaient promis la

²³ "Ces jardins à nègres étaient une vieille coutume imitée des hollandais. On les signale depuis les premiers temps de la colonisation allant des petits jardins autour des cases aux emplacements réservés.

Ces jardins à nègres "de 10 à 12 pas carrés et séparés l'un de l'autre par un petit sentier" furent donc imposés vers la fin de la période coloniale en même temps que les colons eurent l'obligation d'établir et d'entretenir des places à vivres" (Jean Fouchard, *les marrons de la liberté* p. 64.) Les mesures des places à vivres furent de 3 pas sur 20, avec une superficie de 60 pas c'est-à-dire environ un carreau de terre pour 16 jardins. Les nouveaux cultivateurs étaient autorisés à travailler deux heures par jour sur leurs places à vivres.

liberté, occupaient les régions du nord et du centre; de l'autre, les troupes anglaises avaient commencé, dès septembre 1793, à occuper le sud, l'ouest et une partie du nord-est.

Malgré l'arrivée le 11 mai 1793 d'une troisième commission civile et du général Hédouville pour rétablir l'autorité de la France sur la colonie, la situation ne s'améliorait guère. Cependant, la politique agraire de ces différentes administrations, conserva les orientations de Sonthonax. Par ailleurs, il faut mentionner la situation particulière des zones occupées par les Anglais, où l'on instaura une structure similaire à celle des colonies britanniques²⁴. En octobre 1793, le lieutenant-colonel Hitelocke, en prenant possession de la ville de Jérémie déclarait: "le vrai rôle d'une colonie dans les Antilles est de produire des denrées agricoles et le but de la métropole est d'exporter le plus possible au moindre coût possible". Il promet alors de conserver toutes les anciennes lois [28] françaises, c'est-à-dire de rétablir l'esclavage"²⁵. Les problèmes s'aggravaient et pour répondre aux nécessités militaires croissantes, l'occupation anglaise "dut multiplier les affranchissements et les levées d'hommes qui correspondaient en fait à des semi-libertés"²⁶.

Dans le sud, étant donné le caractère moins féroce de l'exploitation esclavagiste et la moindre importance des ateliers, la destruction des plantations n'atteignit pas l'ampleur qu'elle eut dans le nord. Pourtant, malgré le caractère moins violent de la rébellion, il se produisit un grand exode de colons. Les affranchis Rigaud et Beauvais, suivant avec rigueur la formule de Sonthonax, réalisèrent de façon effective l'affermage des grandes plantations avant même que ce procédé soit appliqué dans le nord. Afin de supprimer le "vagabondage", les noirs furent confinés dans les plantations et soumis à une servitude qui rappelait beaucoup l'esclavage de l'Ancien Régime. La condition des anciens esclaves n'avait pas changé. Ils avaient seulement changé de maîtres²⁷.

²⁴ Eugène Genovese *Economie Politique de l'esclavage* p. 83.

²⁵ Beaubrun Ardouin, *op. cit.*, Tome II p. 59.

²⁶ "Etudes Antillaises au XVIII^{ème} siècle dans Schiller Thébaud, *L'évolution de la structure agraire d'Haïti de 1804 à nos jours* p. 19.

²⁷ Antoine Michel, *La mission du Général Hédouville*, pp. 47-48.

Entre temps, en mars-octobre 1789, le général Lavaux avait nommé des administrateurs européens pour assurer de façon autoritaire la culture des terres mises sous séquestre. De son côté, le général Hédouville voulut obliger les cultivateurs à rester au moins trois ans sur les [29] habitations et à ne pouvoir s'absenter ou changer d'habitation qu'avec une autorisation spéciale. Ces dispositions furent considérées comme les premiers pas vers le rétablissement de l'esclavage. Cette menace était d'autant plus réelle pour les masses que les anglais dans les zones occupées voulaient l'appliquer à tout prix.

En un mot, le maintien de la plantation, l'application des règlements de cultures très sévères, joints quelquefois à la velléité de restaurer l'esclavage, furent les caractéristiques de la politique agraire durant cette période agitée, au cours de laquelle, les forces de l'Ancien Régime et celles du nouvel ordre s'affrontaient dans une lutte généralisée.

d) L'unification avec Toussaint Louverture

[Retour à la table des matières](#)

En 1798, Toussaint Louverture avait vaincu militairement les Espagnols et les Anglais ainsi que son rival, le général André Rigaud, mulâtre du sud, qui prétendait gouverner l'île. Il obtint le renvoi en France des représentants de la métropole et réalisa de fait, l'autonomie de Saint-Domingue. Une fois obtenue "L'unification du pays", et même de l'île, à partir de 1801, avec l'occupation de la partie est, Toussaint Louverture renforça par une administration efficace, le maintien de la grande plantation. Durant son gouvernement (1798-1801), il prit plusieurs dispositions légales pour [30] régler la question agraire ²⁸, ce qui mettait en évidence l'acuité du problème et l'urgence de le résoudre: la question agraire représentait en effet, la pierre angulaire de la consolidation du nouveau régime.

Conformément à la formule Sonthonax, Toussaint Louverture interdit, par le décret du 7 mai 1801 de passer devant notaire des actes

²⁸ Il faut signaler principalement les dispositions du 18 mai et du 15 novembre 1798; du 4 mars 1799; du 1er octobre 1800; du 2 juillet et du 24 novembre 1801, et enfin la Constitution de 1801.

de ventes de propriété de moins de 50 carreaux ²⁹. Ce décret éliminait la possibilité de fragmenter la plantation et de former de petites propriétés. Ce décret éliminait la possibilité de fragmenter la plantation et de former de petites propriétés.

L'exploitation des habitations mises sous séquestre s'effectuait au moyen de l'affermage.

Le manque de main-d'œuvre atteignit des proportions dramatiques. La fuite des colons français et de quelques affranchis avec leurs esclaves, le taux de mortalité très élevé et le blocage de l'immigration avaient provoqué une forte saignée démographique. La population de Saint-Domingue passa de 523.429 habitants en 1789 à 375.000 en 1802, soit une baisse d'environ 28% ³⁰. Cependant, cette drastique diminution de la main-d'œuvre s'explique surtout par l'augmentation du marronnage et de ce que les autorités appelaient le "vagabondage". On manquait [31] tellement de cultivateurs que Toussaint Louverture, dans la Constitution de 1801 (article 17) fit allusion à la nécessité de faire venir des noirs de la Jamaïque ³¹. "Il n'y a pas de liberté sans travail" répétait Louverture. Il faudra obliger les noirs, surtout les jeunes et les femmes qui, à la proclamation générale refusèrent de travailler, de vivre sur les plantations et de prêter leurs services durant un certain temps ³². Profitant de toutes les expériences antérieures, Louverture les unifia et les codifia pour assurer la stabilité dans les plantations.

²⁹ 1 carreau = 1 hectare ²⁹.

³⁰ Schiller Thébaud *op. cit.* p. 35. La colonie, écrit José L. Franco était ravagée... Des 30.000 blancs qu'elle comptait en 1789 il n'en restait que 10.000. Les autres avaient été assassinés ou avaient émigrés. Des 40.000 mulâtres et noirs libres il en restait environ quelques 30.000 et peut-être un tiers des 500.000 nègres avaient disparus" *op. cit.*, p. 282.

³¹ À cause de ces dispositions on accusa Toussaint Louverture de vouloir renouveler la traite des noirs supprimée depuis 1790-1791 à Saint-Domingue.

³² Il faut noter la grande importance du travail de la femme durant cette époque. Inclus elles arrivèrent à réclamer un salaire égal à celui des hommes. (Jean Fouchard *op. cit.*, p. 355). "Considérant que depuis la révolution, les cultivateurs qui étaient alors très jeunes ne s'occupaient pas encore de la terre, ne veulent plus s'en occuper maintenant, parce que disent-ils ils sont libres. Us passent leurs journées à se promener et à vagabonder, donnant le mauvais exemple aux autres".

Louverture concevait, d'un point de vue paternaliste, chaque "plantation comme l'asile d'une famille active dont le propriétaire de la terre ou son représentant tenait le rôle du père" (article 15 de la Constitution de 1801).

Toutefois, dans cet asile, il existait une organisation totalement militaire du travail ³³. Les gérants, conducteurs et cultivateurs devaient se conduire comme des soldats.

Ils devaient être subordonnés à leur chef, fidèles à leur travail et châtiés s'ils manquaient à leurs devoirs (règlement du 4 mars 1789).

[32]

Hormis les soldats, tout individu était obligé de travailler dans les champs. Aucun cultivateur n'avait le droit de changer de plantation sans une permission spéciale (préambule du règlement du 12 octobre 1800).

Toute infraction à ce règlement était sévèrement sanctionnée (travaux forcés, emprisonnement allant jusqu'à six mois). De plus, les cultivateurs ne pouvaient sous aucun prétexte vivre dans les villes (Constitution, articles 6 - 10). Un corps de surveillance très efficace, veillait à l'application de ces dispositions qui limitaient au maximum la liberté des anciens esclaves.

Louverture conserva aussi le système portionnaire dans le règlement d'octobre 1800 et le rendit constitutionnel en 1801 (article 16). "Chaque cultivateur est membre d'une famille, par conséquent portionnaire des gains". Il le modernisa en annulant la perception du quart de subvention en vigueur dans les plantations et perçu jusqu'alors en espèces (article 2) Il établit par contre un droit de 20% sur l'exportation. En rendant fiscalement plus souple le système portionnaire, Toussaint Louverture le renforça.

Après la déportation de Louverture, le général Leclerc se proposa de réduire les insurgés et de rétablir l'esclavage. Le désarmement des cultivateurs représentait le premier pas de cette difficile entreprise. Entre temps, il adopta toutes les dispositions de Toussaint Louverture relatives à la politique agraire. Comme il le faisait remarquer au Ministère des Colonies et de la Navigation, le 6 mai 1802: "le règlement

³³ Schiller Thébaud *op. cit.* p. 23; Paul Moral parle d'un "vrai caporalisme agraire", *Le paysan Haïtien* p. 7.

instauré par le général [33] Louverture est excellent. Il est tellement sévère que personnellement je n'oserais, dans les circonstances actuelles en proposer un semblable. Donc, je l'utiliserai" ³⁴. En conséquence, les dispositions du 8 février et du 29 juin 1802 prises par Leclerc ne faisaient que justifier la discipline de travail et le système portionnaire établis par Louverture.

e) Une nouvelle aristocratie agraire

[Retour à la table des matières](#)

La grande propriété se maintint, mais au profit de qui ?

Les réformes de Sonthonax et de Polvérel restèrent à l'état de projet, car la situation insurrectionnelle de la colonie ne permettait pas leur application. L'affermage des terres, commencé effectivement à partir de 1797, se convertit en une source de conflits qui traduisaient "les rivalités de castes" ³⁵ et la lutte de classes au sein de la société.

Dans le sud, la première zone où l'on appliqua ce système, le bail des terres profita exclusivement aux affranchis. "Les mulâtres - signalait un planteur de l'époque - gouvernement et disposent à leur gré des propriétés" ³⁶. [34] Le général Lavaux ainsi que les Anglais réalisaient les séquestres et les baux au bénéfice des européens.

Plus tard, Toussaint Louverture adopta une politique plus complexe; il donna protection aux colons français loyaux, facilita le retour des émigrés (Salnave, Bayon de Libertad, etc.) et protégea les droits des propriétaires absents. La constitution de 1801 recueillit cette politique: les propriétaires absents gardent leurs droits sur les biens dans la colonie...", excluant seulement les émigrés de France (article 73). Un représentant des colons déclarait en 1795, à la Convention française que "Toussaint Louverture a su faire respecter la propriété". Cet appui aux propriétaires blancs répondait à la conception et à la stratégie de Toussaint Louverture en vue de la reconstitution de l'agriculture d'exportation. Grâce à l'expérience de ces anciens planteurs, à leurs

³⁴ Gaston Martin, Histoire de l'esclavage dans les Colonies françaises p. 241.

³⁵ Paul Moral, *le Paysan haïtien* p. 22.

³⁶ Gastonnet des Fosses, *La révolution de Saint-Domingue* p. 175.

capitiaux et à leur possibilité d'accès au marché international, ils auraient pu donner un essor à l'agriculture, à l'industrie, et rétablir les relations commerciales dans la colonie. Il était évident pour Louverture que les nouveaux libres n'avaient ni l'expérience, ni le capital nécessaire pour réaliser son projet.

Il se forma en même temps, une couche de grands propriétaires nègres, composée de nouveaux chefs militaires. On assista à la gestation d'une aristocratie rapace de généraux-propriétaires qui très souvent s'opposèrent à l'application des dispositions de Louverture au profit des émigrés. Plusieurs de ces derniers ne purent entrer en possession de leurs terres ou, dans le meilleur [35] des cas, le firent avec beaucoup de difficultés ³⁷. Selon Pamphile de Lacroix, Toussaint Louverture possédait plusieurs plantations de café; Dessalines et Moyse avaient chacun, plus de 30 plantations de canne à sucre. Un fait était clair: le bail des propriétés abandonnées ne favorisait guère les anciens esclaves devenus cultivateurs, mais surtout les couches les plus fortes politiquement et économiquement, les anciens affranchis, les anciens administrateurs de plantations, les gérants, les "petits blancs" et les nouveaux militaires noirs.

Ainsi, la politique de maintien de la plantation agro-industrielle s'imposa sur la base de la structure esclavagiste. Néanmoins, elle dût être abandonnée. En effet, d'importants éléments structuraux s'opposaient à son développement dès cette époque.

[36]

³⁷ Roger Dorsainvil, *op. cit.*, p. 194.

[37]

Les origines de la structure agraire en Haïti

Chapitre III

L'ÉCHEC DE LA PLANTATION

[Retour à la table des matières](#)

L'organisation de la production manufacturière à Saint-Domingue, exigeait de grands investissements, une nombreuse main-d'œuvre, un développement technologique et l'accès à un vaste marché. La production coloniale, bien que destinée exclusivement à la métropole, alimentait aussi la contrebande avec le marché américain. En conséquence, le projet de conserver la structure de la grande exploitation esclavagiste, après l'abolition de l'esclavage, rencontra de telles difficultés que les efforts des gouvernements précédant et suivant l'indépendance, débouchèrent sur un échec total ³⁸

Après une chute vertigineuse de la production en 1793 - 1795, on assista à un nouvel essor de l'exportation et de la culture des produits alimentaires.

Cette augmentation - bien au-dessous du niveau de 1789 - se confirma en dépit des insurrections, de la destruction systématique des plantations et des ateliers et des pillages qui eurent lieu même encore après les dures luttes pour l'indépendance. Gastonnet des Fosses observait que, avec [38] André Rigaud dans le sud "l'agriculture s'était réorganisée et était aussi florissante que par le passé. La province se

³⁸ Les caractéristiques de la plantation sont étudiées dans une typologie réalisée par Eric R. Wolf et Sidney Mintz "Haciendas y Plantaciones en Mesoamérica y las Antillas" dans *Haciendas, latifundios y lantaciones en América Latina*, pp. 493-531. Aussi, l'étude de Llyod Best Un Modèle d'économie de Plantation.

suffisait à elle-même ³⁹. Quant à la période de Toussaint Louverture, on peut dire sans aucun doute, qu'elle a représenté un vrai succès. Beaucoup de contemporains en témoignent. Il augmenta les revenus de deux tiers de ce qu'ils étaient durant la période la plus prospère du régime colonial ⁴⁰. En élevant la production "il améliora la situation financière et donna un essor au commerce et l'armée pût être bien entretenue ⁴¹

Le tableau suivant nous permet de voir l'évolution des produits d'exportation dans les quatre étapes de la reconstruction nationale:

*EXPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES
DE SAINT-DOMINGUE
(en livres)*

Année	Café	Sucre raffiné	Sucre brut	Coton	Indigo
1790	76 835 219	70 227708	93 177	7 004 274	1 000 000
1791	68 151 180	163 345	220	6 286 126	930 016
1795	2 228 184	7 020	1 174 367	47 988	5 148
1801	43 420 270	16 540	18 518 572	2 480 340	804 ⁴²

³⁹ Gastonnet des Fosses *op. cit.* p. 175.

⁴⁰ José Luciano Franco *op. cit.* p. 284.

⁴¹ Beaubrun Ardouin, *op. cit.* p. 81. Le gouverneur de Cuba, Arango y Parenno signalait dans un Rapport sur Saint-Domingue: "Toussaint Louverture prit de si bonnes et efficaces dispositions, qui non seulement firent respecter la propriété mais mirent en fonctionnement toutes les anciennes haciendas et espérait avec raison que la colonie dans peu de temps put retourner à son ancienne splendeur et richesse (Eléazar Cérdova *op. cit.* p. 87.

⁴² Pamphile de Lacroix, *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue*, T. II, p. 35; Schiller Thébaud, *op. cit.* p. 44; T. Lepkowski, *op. cit.* p. 75.

[39]

La structure des exportations découvre une nouvelle réalité: la réduction remarquable du sucre et la disparition presque complète de l'indigo, deux produits très élaborés, parallèlement à l'augmentation du café qui peut se cultiver dans les petites parcelles de montagne et qui n'exige aucun processus industrialisé.

Cependant, cette montée relative de la production n'arrive pas à masquer les germes de destruction inhérents à cette tentative. Pour analyser ce phénomène nous devons considérer deux types de facteurs:

- a) le moment historique que traverse Saint-Domingue après l'abolition de l'esclavage et
- b) l'organisation du travail et la réaction des masses

a) Moment historique et problèmes créés par l'abolition de l'esclavage

[Retour à la table des matières](#)

Déjà en 1793, on signalait les différences fondamentales entre l'économie de plantation à Saint-Domingue et l'agriculture individualisée de la France post-révolutionnaire. Toussaint Louverture rappela à plusieurs reprises la nécessité d'importants investissements pour soutenir la plantation agro-industrielle, base de la richesse de Saint-Domingue, qui exige de grands moyens en hommes et argent, sans lesquels il est impossible qu'un planteur puisse obtenir les avantages qu'il se propose⁴³. [40] Cependant la situation de Saint-Domingue était loin de correspondre à ces conditions requises.

⁴³ Dans Aimé Césaire, *Toussaint Louverture*, p. 241.

Destruction et Décapitalisation

Au cours des 13 ans de lutte pour l'indépendance (1791-1804), la destruction fût constante et systématique. De là, la grande préoccupation de tous les gouvernants, et particulièrement de Toussaint Louverture, de reconstruire les plantations détruites. Durant les deux premiers mois de l'insurrection de 1791, le nord perdit la moitié de ses plantations. Le 30 novembre 1791, les délégués estimaient que plus de 1000 blancs avaient été massacrés, 2000 sucreries et 1200 cafetaies détruites et plus de 15.000 esclaves perdus. Le démantèlement des canaux d'irrigation, le sacrifice du bétail, la destruction des instruments de travail affectèrent profondément les mo-yens de production. Il fallait reconstruire les plantations détruites.

Par ailleurs, les blancs esclavagistes, fuyant la tempête révolutionnaire, emportèrent leurs connaissances et expériences administratives et technologiques. Comme le signale Gastonnet des Fosses: "quand il émigre, le colon emporte ses bijoux, tout son capital, etc. et quand il ne peut le faire, il les enterre dans l'espoir de les récupérer après la tempête"⁴⁴. Durant la première étape de la révolution, ils purent démonter les ateliers, emporter leurs [41] biens et même leurs esclaves. Il fallut affronter un "manque de cadres économiques".

Pour toutes ces raisons, il convient de souligner que les modalités de l'abolition de l'esclavage en Haïti et leurs implications furent très différentes de celles des autres pays du continent. Par exemple, à Porto-Rico, aux Antilles françaises et anglaises, en décrétant la liberté des esclaves, la métropole indemnisa les propriétaires; à Cuba on installa un régime de patronage au profit des propriétaires, qui obligeait les esclaves à acheter leur liberté par leur travail. Dans ces deux cas, la plantation subsistait et de surcroît l'économie prenait un nouvel essor.

Outre cette "décapitalisation" massive et continue, la situation interne ne favorisait aucun investissement de la part des colons qui rentraient en possession de leurs terres, durant la période de transition

⁴⁴ Benoît Joachim cite deux exemples de colons qui avaient emportés leur fortune; l'un deux Etienne Gérard à sa mort en 1831, laissa l'une des plus grandes fortunes des États-Unis, dont la valeur fut évalué à 7,5 millions de dollars (Benoît Joachim *op. cit.*, pp. 24-25).

du gouvernement de Toussaint Louverture. Bien qu'il n'existe aucune donnée statistique à ce sujet, on peut supposer qu'à cette époque compte tenu de l'incertitude qui pesait sur l'avenir de la colonie, les investissements étaient rares pour ne pas dire nuls.

Aussi quand le sociologue brésilien, Octavio Lanni, parle dans le cas d'Haïti "d'une formation sociale esclavagiste très spéciale"⁴⁵, il serait peut-être plus juste de parler du processus exceptionnel de l'abolition. En effet, dans aucun autre pays de l'Amérique, l'abolition de [42] l'esclavage ne fut accompagnée d'autant de problèmes et d'une aussi importante et constante saignée de l'économie qu'en Haïti.

Main-d'oeuvre incontrôlable

L'économie de plantation se caractérise par l'emploi d'un grand nombre de travailleurs. De toute façon, le développement technologique de l'époque ne permettait pas de diminuer l'utilisation de la main-d'oeuvre. Dans toutes les sociétés esclavagistes d'Amérique, en devenant travailleur agricole, et pour bien marquer la rupture avec son ancienne condition, l'ex-esclave se refusa de travailler dans les plantations. Partout, pour faire face à ce problème, on adopta des législations laborales assez semblables à celles de l'époque esclavagiste, c'est-à-dire des formes de substitution de l'esclavage⁴⁶.

En raison de l'évolution des structures internes, ces dispositions ne pouvaient en constituer qu'un palliatif. Plusieurs pays de la Caraïbe, le Venezuela et le Brésil aussi entreprirent un véritable commerce d'européens (Irlandais et Canariens) avec des conditions de travail semi-domestiques. Mais pour des raisons diverses, ce type d'immigration n'eut aucun succès. Le Brésil, le Pérou, le Venezuela et

⁴⁵ Octavio Lanni, *op. cit.*, p. 58.

⁴⁶ Rolando Mellafé signale la prolifération de pépinière d'esclaves au Brésil et à Cuba dans une tentative pour conserver et reproduire les esclaves. Mais cette expérience échoua vue la rareté de femmes noires et le taux élevé de mortalité infantile, ce qui éleva beaucoup le coût de l'esclave (*Breve Historia de la esclavitud en América* p. 161).

Cuba durent faire appel à des contingents de [43] coolies provenant de l'Orient (Chinois, Hindous et Philippins) ⁴⁷.

En Haïti, comme nous l'avons déjà souligné, immédiatement après l'abolition de l'esclavage, la main-d'oeuvre devint un véritable problème, principalement à cause du refus des anciens esclaves de continuer dans les plantations et aussi de la baisse de la population. C'est dans la perspective d'une substitution de la main-d'oeuvre qu'il faut comprendre le projet de Toussaint Louverture d'importer des Jamaïcains à Saint-Domingue. Cependant, le moment historique et les circonstances de l'abolition ne permirent pas l'application de cette solution, qui fut adoptée quelques années plus tard sur le reste du continent. On s'explique alors la volonté des autorités d'obliger à tout pris le maintien des anciens esclaves dans les plantations et l'adoption de Code Rural qui les transformait, sans autre forme de procès en *adscripti glebae*.

Mais, durant cette période de transition, la liberté des esclaves est une situation de fait que la loi ne peut que reconnaître. De là, la difficulté de maintenir la main-d'oeuvre dans les plantations et la lutte constante entre les autorités et les anciens esclaves qui préférèrent se réfugier dans les mornes pour sauvegarder leur liberté.

[44]

Absence de marché

En 1789, la colonie de Saint-Domingue, à l'apogée de son développement recevait dans ses ports plus de 1587 bateaux et la France affectait 750, seulement pour son commerce avec elle ⁴⁸. On comprend dès lors l'étroite relation entre "la perle des Antilles" et sa métropole.

Cependant, cette situation changea à partir de la déclaration de la guerre entre la France et l'Autriche, le 20 avril 1795 qui obligea la

⁴⁷ Le cas le plus significatif fut celui de Cuba. Dans les 30 premières années du XXème siècle, après l'abolition de l'esclavage "Cuba reçut plus de travailleurs que le total des esclaves reçus au cours de la traite des noirs durant sa période coloniale" (Mallafe, *op. cit.*, p. 166).

⁴⁸ C. R. James, *Les Jacobins Noire*, p. 45.

métropole à vivre en économie fermée ⁴⁹. À partir de septembre, l'occupation et le blocus des ports par les troupes anglaises augmentèrent considérablement cet isolement. Les tentatives des américains pour conquérir le marché furent systématiquement mises en échec par la Marine Britannique et les corsaires français qui manœuvraient dans la zone. Cette situation porta le congrès des États-Unis à déclarer la rupture des relations avec la France et ses colonies, le 13 juin 1798. Mais déjà à cette époque, les corsaires français étaient les seuls fournisseurs de Saint-Domingue ⁵⁰.

Face à cette situation, Toussaint Louverture comprit qu'il fallait rompre à tout prix le blocus et briser le pacte colonial qui interdisait le commerce avec toute nation, autre que la France. Les résultats de l'exclusivisme français étaient patents: le marasme économique, les dépôts privés ou de l'État, remplis de produits qui ne [45] pouvaient s'écouler, l'absence de produits indispensables. La contrebande difficile et faible, ne suffisait pas à satisfaire les besoins du pays. "Les petites gens surtout manquaient le nécessaire et le monde rural se trouvait dans une situation très pénible" ⁵¹.

Le 31 août 1789, au moment de l'évacuation de l'île par les troupes anglaises, Toussaint Louverture signa un pacte secret avec sa Majesté Britannique, représenté par le Général Thomas Maitland, accordant à l'Angleterre des avantages commerciaux et des garanties contre les corsaires français. Ce pacte ne fut pas ratifié par le parlement anglais. Peu de mois après, le 6 novembre, Louverture demanda au Président des États-Unis, John Adams, la reprise du commerce avec Saint-Domingue, lui offrant protection. Ses entrevues avec le Secrétaire d'État Timothy Pickering, se terminèrent par un accord qui fut ratifié le 9 février 1799 par le Congrès américain. Peu après, grâce aux diligences du consul américain, Edward Stevens, Louverture signa avec l'Angleterre un accord commercial et maritime.

À partir du 18 août, immédiatement après la reprise du commerce maritime "dix-huit vaisseaux américains se trouvaient dans la rade de Port-au-Prince. L'enthousiasme des marchands était tel que durant le mois, une moyenne journalière de 7 bateaux arrivaient dans la rade du

⁴⁹ Françoise Thésée, *Négociants bordelais et colons de Saint-Domingue*, p. 172.

⁵⁰ Françoise Thésée, *Négociants bordelais et colons de Saint-Domingue*, p. 172.

⁵¹ Edner Brutus, *Révolution dans Saint-Domingue*, tome II, p. 195.

Cap, ce qui détermina d'une part, une offre surabondante de produits américains et la baisse de leurs prix; d'autre part, [46] une demande inusitée de denrées coloniales et la hausse de leurs cours" ⁵². Les bateaux de toutes nations battant le pavillon américain, arrivaient dans les ports de l'île ⁵³. L'exclusivisme français, jusqu'ici colonne vertébrale de la colonisation, était rompu.

Bien que la vente des produits agricoles avait considérablement baissé, la population ne souffrait plus de la faim vu que les nouveaux accords assuraient l'approvisionnement en armes, munitions et biens de consommation. Cependant, ce commerce ne pouvait - ni de loin - être comparé à celui de l'époque antérieure. La diminution des échanges avec le marché international allait arriver à son niveau le plus bas, après la déclaration de l'indépendance, lorsque l'on établit un cordon sanitaire préventif autour de l'île. Or, une économie de plantation se fortifie et se développe dans la mesure où elle multiplie ses liens avec le marché mondial. Si ces relations diminuent ou disparaissent, la plantation tend aussi à disparaître. Tel était le cas de Saint-Domingue.

b) Organisation du travail et réponse des masses

[Retour à la table des matières](#)

Le système esclavagiste à Saint-Domingue n'a connu ni la crise aiguë, ni la lente décomposition propre à la transition dans d'autres pays. Dans ces derniers, deux facteurs fondamentaux expliquent cette situation. D'une [47] part, la lutte constante, individuelle ou organisée des esclaves qui n'avaient jamais accepté leur condition servile. Les conspirations et les rébellions d'esclaves tout au long de ces deux siècles, malgré leur échec, témoignent d'une résistance tenace dont l'arme principale était le marronnage. D'autre part, le développement du capitalisme mondial et les changements technologiques provoquèrent de telles transformations dans la structure interne des autres pays

⁵² Mary Trendley, *The United States and Santo Domingo 1789-1866* dans Alain Turnier *op. cit.*, p. 48.

⁵³ Y. Brown M.D., *History and present condition of St. Domingue*, p 42.

esclavagistes, que l'on en arriva bien vite à une incompatibilité entre le maintien de l'esclavage et le développement des forces productives.

C'est alors que surgirent de nouvelles formes de relations de production, qui, après avoir coexisté durant un certain temps avec l'esclavage, finirent par le remplacer. Au moment de l'abolition, l'esclavage au Venezuela ou au Brésil par exemple, était assez insignifiant par rapport à l'économie globale. Le cas de Cuba est assez éloquent, car, bien que l'esclavage maintenu jusqu'en 1886 constituait la base économique de l'île "pendant 30 ans - écrit Julio Le Riverend - le système de travail rémunéré s'établit sur des bases solides - ... ce qui évita les résultats dépressifs"⁵⁴. L'esclave obtenait presque sans transition le statut d'ouvrier agricole.

Saint-Domingue ne connut pas cette transition. Le système esclavagiste s'effondra avec la rébellion des esclaves. Les dirigeants essayèrent alors de maintenir un [48] système économique fondé sur une organisation de travail assez semblable à celle de l'époque esclavagiste. En effet, bien que juridiquement la liberté générale était reconnue, le cultivateur ne pouvait disposer de sa personne ni changer de métier ou simplement de travail. Des pressions extra-économiques et les grandes restrictions quant à l'affermage des terres constituaient les éléments caractéristiques de la nouvelle situation, et limitaient excessivement les anciens esclaves en les convertissant *en adscripti glebae*.

Si, avec de légères variantes, toutes les autorités de Saint-Domingue essayèrent de rétablir la production manufacturière et d'activer l'exportation, quelle était la position des anciens esclaves face à cette question? Arrivaient-ils à s'identifier avec la politique officielle?

On peut assurer de façon catégorique, que la politique de maintien de la grande plantation s'opposait aux aspirations des masses. Ce divorce alimenta l'état de tension sociale qui existait à cette époque, expression du "refus des anciens esclaves à continuer à travailler dans le cadre de la grande plantation". Déjà, en 1792, avec l'abolition légale, les frères Guyambois, Jean François et Biassou entrèrent en pourparlers avec le gouvernement espagnol dans la région de l'Artibonite, dans le but d'obtenir un territoire du centre (Saint-Michel, Saint-Raphaël,

⁵⁴ Julio Le Riverend, *Historia Económica de Cuba*, p. 333.

Hinche) pour y proclamer la liberté générale des esclaves et leur distribuer de petites propriétés "à titre de vente". Les anciens esclaves "s'engageraient à payer annuellement les intérêts et une portion du capital dont [49] leurs propriétés demeurerait grevées" ⁵⁵. Le projet ne put se réaliser et les promoteurs furent emprisonnés. Cependant, il est important de souligner l'adhésion des habitants à cet objectif.

Parallèlement à l'effort de maintien de la grande plantation, on assistait à la lutte pour la petite propriété. Malgré les dispositions officielles pour déraciner "cet arbre tordu, qu'il était urgent d'abattre", selon les propres paroles de Toussaint Louverture, la petite propriété "hors la loi", gagnait sans cesse du terrain, particulièrement dans les zones montagneuses et se développaient les "places à vivre" sur les plantations. Plusieurs cultivateurs réunissaient leurs fonds dans le but d'acheter un terrain et d'acquérir le droit de propriété. Toussaint Louverture dénonça personnellement cette pratique dans sa proclamation du 7 février 1801: "il s'est introduit dans la partie française des abus qu'il est urgent d'arrêter. Un, deux ou trois cultivateurs s'associent, achètent quelques carreaux de terre, et abandonnent des habitations déjà en valeur, pour aller se fixer sur de nouveaux terrains incultes. De cette manière, les anciens établissements seraient bientôt ruinés, sans utilité pour les entrepreneurs des nouveaux défrichements et sans compensation pour la chose publique... Il est de la prudence d'empêcher une semblable désorganisation" ⁵⁶. Ce phénomène atteignit de telles dimensions qu'on dut recourir aux moyens légaux pour le freiner (Voir la loi du 7 février 1801).

[50]

L'objectif des dirigeants, centré sur l'exportation de denrées pour alimenter une économie marchande, n'intéressait nullement le cultivateur. Celui-ci, cherchant avant tout à satisfaire ses besoins élémentaires rejetait l'économie de plantation pour adopter celle de subsistance ⁵⁷. La culture des vivres s'imposa même dans les zones de monoculture et dans les terres abandonnées.

⁵⁵ Beaubrun Ardouin, *op. cit.*, tome II p. 47.

⁵⁶ *Idem*, tome IV P. 68.

⁵⁷ T. Lepkowski, *op. cit.*, p. 74. 58 Dans Paul Moral, *op. cit.*, p. 9.

Le français Descourtilz, après une visite en avril 1799 à la plantation Rossignol à Desdunes, se plaignait de l'attitude des cultivateurs: "chacun - disait-il - cultive seulement des vivres sur ses terres... Ils en font si peu, que les malheureux blancs sont obligés de s'ingénier pour avoir de quoi vivre" ⁵⁸.

En octobre 1801, éclate le scandale connu comme "L'affaire Moïse". Neveu adoptif de Toussaint Louverture, général de division, inspecteur agraire dans le Nord, Moïse était partisan de la vente des terres mises sous séquestre aux officiers subalternes et aux soldats, afin d'établir à Saint-Domingue, un système de petites propriétés, garant de la liberté individuelle. Il est clair que cette position antagonique à la position officielle était considérée comme subversive et contraire à la propriété agricole ⁵⁹. Moïse dirigea un mouvement visant à "exterminer les blancs, unir noirs et mulâtres et obtenir l'indépendance du pays". Le problème agraire représentait le noyau des revendications de son mouvement. On [51] s'explique alors aisément l'adhésion des soldats et des cultivateurs à son appel et au projet de massacrer les gérants et de s'approprier des plantations. Moïse représentait un véritable danger pour la politique de Toussaint Louverture. Ce dernier prit des mesures d'extrême rigueur contre son neveu et le fit fusiller le 24 novembre à Port-de-Paix.

En 1801, Gastonnet des Fosses écrivait au sujet du régime de propriété à Saint-Domingue: "Tout annonçait que le régime de propriété allait se modifier... La petite propriété se créait peu à peu. La situation de Saint-Domingue subissait une transformation complète" ⁶⁰. Les nouveaux rapports de travail ne répondaient pas non plus aux aspirations des masses qui ne percevaient aucun changement réel à leur condition. Toussaint Louverture dut prendre de sévères mesures pour faire cesser les rumeurs qui soutenaient que la nouvelle situation des libres n'était pas tellement différente de celle des esclaves. Ce fait est en soi assez significatif.

⁵⁸ Dans Paul Moral, *op. cit.*, p. 9.

⁵⁹ Thomas Madiou, *Histoire d'Haïti*, tome II, p. 116.

⁶⁰ Gastonnet des Fosses, *op. cit.*, p. 237.

L'antagonisme qui subsistait entre les masses et la politique officielle s'exprima de multiples façons, y compris à travers des mouvements populaires de grande envergure contre l'ordre établi.

Le marronnage prit des proportions exorbitantes. Gabriel Debien fait noter que dans quelques haciendas du nord "en 1800, il y avait plus de marrons qu'au temps de [52] l'esclavage" ⁶¹. Tous les mouvements de cultivateurs avaient les mêmes caractéristiques: la dénonciation des conditions de travail visant à rétablir l'esclavage, l'incendie des habitations et l'élimination physique des inspecteurs de culture.

En 1795, après un soulèvement, les cultivateurs occupèrent les terres, incendièrent les magasins, tuèrent les inspecteurs et tirèrent même sur Toussaint Louverture qui reçut une balle au pied. La répression fut brutale et dans une lettre au Général Lavaux, Toussaint Louverture parlait de ce soulèvement en ces termes: "Un certain Thomas arriva à convaincre les cultivateurs qu'on les faisait travailler dans le but de rétablir l'esclavage en faveur des blancs. Sur ces conseils, ceux-ci tuèrent tous les chefs qui surveillaient les travaux" ⁶². En 1800, les paysans se soulevèrent pour réclamer "la moitié des grandes plantations, déclarant qu'ils ne voulaient plus continuer à travailler comme mercenaires" ⁶³.

Naturellement tous ces mouvements furent réprimés avec violence: les chefs et plusieurs autres cultivateurs furent condamnés à mort. Par exemple, après l'Affaire Moyse, pour intimider les masses, on exécuta de manière répétée et systématique, les cultivateurs et les soldats. Cette répression, à cause de sa violence, fut baptisée "la guerre du couteau".

[53]

Si la répression était sporadique, en revanche les mesures pour empêcher les expressions d'inconformité étaient constantes. Les inspecteurs, connus comme les bourreaux des cultivateurs, exerçaient une véritable supervision militaire. Plusieurs d'entre eux se distinguaient par leur sévérité et leur cruauté.

⁶¹ Gabriel Debien "Plantation et Esclaves" dans T. Lepkowski *op. cit.*, tome I, p. 80.

⁶² Gérard Laurent *op. cit.* dans Edner Brutus *op. cit.*, tome I pp. 110 - 111.

⁶³ Thomas Madiou, *op. cit.*, tome II, p. 28

Bien que la loi ne mentionne aucune punition corporelle, plusieurs témoignages indiquent qu'elles étaient encore en usage. Beaubrun Ardouin cite quelques cas de flagellations avec des "verges épineuses tirées principalement du bayahondes : qui quelquefois provoquaient la mort ⁶⁴. Selon la loi, tout suspect de fomenter des rébellions encourait un minimum de six mois de travaux forcés. Cependant, l'oppression des travailleurs va bien au-delà de la sphère de travail et se fait également sentir dans les loisirs ou autres manifestations culturelles.

Dans sa proclamation du 4 janvier 1800, Toussaint Louverture interdisait les danses et les cérémonies vaudou ⁶⁵, d'une part parce qu'elles "détournent de leurs travaux agrestes les paisibles cultivateurs" mais surtout parce que "les chefs de danses n'ont d'autre but que celui de troubler l'ordre, d'altérer la nouvelle tranquillité qui commence... et favoriser la propagation d'une doctrine aussi vicieuse puisqu'elle n'enfante que le désordre et [54] l'oisiveté". Le vaudou, religion populaire liée à la lutte pour la liberté, avait joué un rôle essentiel lors des soulèvements d'esclaves en 1791, en favorisant les réunions et assemblées. Le vaudou était une arme populaire liée à la lutte pour la liberté ⁶⁶. Après l'exécution de Moyse, on réglementa encore de façon plus sévère la permanence des cultivateurs dans les plantations. Un système de carte d'identité, obligatoire pour toute la population "renforça le contrôle sur les cultivateurs qui sont caporalisés et attachés au sol de façon immuable ⁶⁷.

Ainsi, un véritable abîme commença à se creuser entre les aspirations des anciens esclaves et les mesures adoptées par les autorités; entre le projet économique des nouveaux groupes dirigeants et les nouvelles bases qui s'implantaient à Saint-Domingue. Cependant parallèlement ils étaient très unis dans la guerre de libération anti-

⁶⁴ Beaubrun Ardouin, *op. cit.*, tome IV, p. 55.

⁶⁵ Au Cul de Sac, Dessalines encercla et incendia une chaumière où on réalisait une cérémonie vodou. (B. Ardouin, *op. cit.*, T. IV, p. 34).

⁶⁶ Les dispositions de Toussaint Louverture en novembre 1801 sont assez illustratives.

L'article 19, interdisait "aux soldats de se rendre sur les plantations, sauf pour voir leur père ou leur mère, et pour un temps limité: il craignait maintenant le contact entre l'armée révolutionnaire et le peuple, signe infaillible de sa dégénérescence révolutionnaire". (C.L.R. James, *Les Jacobins Noirs*, p. 247).

⁶⁷ Étienne Charlier, aperçu sur la formation historique de la nation.

esclavagiste et anticolonialiste, qui devait aboutir à la violente rupture avec la métropole, au surgissement et à la consolidation d'une nouvelle nation.

En résumé, deux voies se profilait dans l'organisation de la propriété de cette époque: la constitution de la petite propriété ou le rétablissement de la grande plantation agro-industrielle.

[55]

La première voie offrait deux alternatives: d'une part le Projet Polvérel d'élever les anciens esclaves à la condition de propriétaires, selon le modèle implanté en France après la Révolution; et de l'autre, la petite propriété libre, inscrite dans une économie de subsistance selon les désirs des cultivateurs. Cette deuxième solution, bien qu'elle satisfît les aspirations de justice sociale des masses, représentait une régression assez importante de l'économie globale, par rapport à l'époque antérieure.

Toutefois, il faudrait nuancer cette affirmation. Pour ce faire, il serait utile de connaître le mode de production existant chez les marrons, de réaliser des recherches sur la conception qui orienta la formation des propriétés collectives⁶⁸, de déterminer dans quelle mesure certaines survivances dans la conscience sociale de l'organisation agraire existant en Afrique, se combinèrent avec des traits proprement locaux pour donner un modèle original. Nous nous trouvons naturellement ici, dans le domaine des hypothèses, qui pourraient être l'objet de recherches postérieures.

Il faut cependant signaler que l'organisation de la production dans la vaste région du Plateau Central échappa totalement au contrôle de la politique officielle.

Il faudrait se demander quelle forme y prit le modèle agraire? L'éclaircissement de cette question permettrait de comprendre quelle autre alternative se présentait à la plantation en ce moment de transition.

⁶⁸ Jean Casimir parle d'une économie de marronnage. Joseph Justin parle du partage équitatif de la récolte, de la part des cultivateurs dans les propriétés collectives.

[56]

La formule de Polvérel échoua, mais la petite propriété de subsistance, l'économie de grappillage comme l'appelle Paul Moral, s'imposa malgré l'hostilité et la persécution officielles.

[57]

Les origines de la structure agraire en Haïti

Chapitre IV

VERS UNE CARACTÉRISATION DE L'ÉPOQUE

[Retour à la table des matières](#)

Plusieurs travaux ont analysé la complexité de l'époque post-esclavagiste, secouée par les contradictions qui marquent la transition entre la colonie de Saint-Domingue et la nation indépendante d'Haïti, entre l'organisation sociale fondée sur l'esclavage et celle du travail libre. La caractérisation de cette période présente un très grand intérêt pour la connaissance de l'évolution historique haïtienne et pour les Sciences Sociales en général.

L'historiographie traditionnelle, toujours apologétique se réfère souvent aux "Héros", aux "va-nu-pieds" qui forgèrent la nation sans approfondir l'étude de cette époque. Quand il s'agit de risquer une interprétation, l'analyse tombe souvent dans un schéma coloriste, en essayant d'expliquer notre évolution historique à travers le prisme des luttes entre noirs et mulâtres, qui n'ont été bien souvent qu'un aspect des antagonismes entre les deux ailes de l'oligarchie naissante. Dans leurs différences, les apports de l'historiographie marxiste d'Etienne Charlier, Jacques Stephen Alexis aux études plus récentes et les essais d'interprétation de Roger Dorsainvil à Georges Anglade, d'Edner Brutus à Jean Casimir ont [58] abordé l'étude de cette époque dans un esprit beaucoup plus créateur.

Gérard Pierre-Charles, dans son livre *L'économie haïtienne et sa voie de développement* (1965), présente la mutation opérée à cette

époque comme le passage de la société esclavagiste à la société féodale, caractérisée par l'existence de grandes propriétés exploitées par des serfs attachées à la glèbe, les célèbres "deux moitiés". Des apports encore plus récents du même auteur ou d'autres chercheurs comme Schiller Thébaud - dans l'évolution de la Structure Agraire et Benoît Joachim dans *Les Racines du Sous-Développement en Haïti* expliquent le féodalisme en fonction de la régression du système productif et de la dépression du système de commercialisation, consécutive à la rupture des relations internationales avec le pays.

D'autres auteurs tels que Jean-Jacques Doubout - parlent d'une tendance au rétablissement du capitalisme dès cette époque. "Ce régime de transition - écrit Doubout - constitue objectivement une tentative de passage au capitalisme sans connaître l'étape féodale" ⁶⁹. Il se réfère en particulier à deux facteurs: la conservation de la grande plantation et des ateliers, et aussi l'adoption des relations salariales par le Code Polvérel. "Les relations de travail sont fondamentalement des relations salariales [59] entre propriétaires des plantations et les travailleurs libres qui possèdent seulement leur force de travail" ⁷⁰ L'historien polonais, Tardeuz Lepkowski se montre plus prudent dans un récent article intitulé "L'abolition de l'esclavage marque-t-elle la fin du féodalisme dans les Antilles?", dans lequel il caractérise la formation sociale surgie à l'époque post-esclavagiste comme "une formation intermédiaire spécifique, qui unissait le système féodal avec le capitalisme et avec l'économie du petit producteur de quasi de subsistance" ⁷¹.

Ces efforts témoignent de la préoccupation des chercheurs pour analyser l'évolution historique afin de mieux comprendre les structures et les relations structurelles de l'Haïti contemporaine. Ils témoignent aussi du choix de la nouvelle historiographie haïtienne de rejeter l'attitude stérile qui veut faire entrer à tout prix l'histoire dans une camisole de force. Une histoire comparative des diverses sociétés du continent montre que le schéma du passage d'un mode de production à un autre ne peut en aucune façon s'appliquer automatiquement. Dans les cas concrets de Cuba ou du Brésil, l'abolition de l'esclavage coïncida

⁶⁹ Jean-Jacques Doubout, *op. cit.*

⁷⁰ *Ibidem.*

⁷¹ T. Lepkowski dans *Estudios Latinoamericanos*, No. 3. Varsovie.

avec une étape de développement du capitalisme interne (pour Cuba, voir les travaux de Manuel Moreno Fraginals *El ingenio*), mais tel ne fût pas le cas du Venezuela qui rentre dans une longue étape féodale (voir les travaux de Brito [60] Figueroa). Par ailleurs, l'évolution post-esclavagiste dans le Sud des Etats-Unis d'Amérique après la guerre de Sécession, se caractérise par un grand développement du capitalisme (voir les études de Eugène Genovese).

Bien qu'il serait intéressant de connaître la volonté des couches dirigeantes d'adopter ou non la voie capitaliste, ou d'établir l'existence prépondérante ou non de relations capitalistes dans la société de Saint-Domingue à partir de cette époque, dans ce travail, à travers la caractérisation de l'étape de transition, nous signalerons davantage les éléments essentiels qui vont constituer la structure agraire haïtienne du XIXème siècle et de l'époque contemporaine. Nous ne partageons pas du tout l'opinion du professeur Paul Moral quand il signale: "On affirme trop souvent que la République d'Haïti procède en quelque sorte de Saint-Domingue. Rien n'est moins vrai dans le domaine agraire. Des transformations radicales s'y sont opérées... En réalité, le reliquat laissé par la colonisation est des plus minces dans les campagnes" ⁷². Il nous semble impossible d'expliquer la politique post-esclavagiste et l'évolution ultérieure de la structure agraire post-indépendante sans comprendre l'économie de plantation coloniale. Il faut considérer cette évolution dans sa dimension dialectique: la structure agraire post-indépendante a évolué de manière différente à celle de l'époque coloniale, précisément parce qu'elle surgit de cette structure.

[61]

DE LA PLANTATION AU LATIFUNDIO

[Retour à la table des matières](#)

Les nouveaux cadres voulurent profiter de l'infrastructure créée par le système esclavagiste et suivre le modèle d'une économie coloniale-esclavagiste dans un territoire qui combattait pour son indépendance et où il n'y avait plus d'esclaves. Certains facteurs de l'économie coloniale

⁷² Paul Moral, *Le paysan haïtien*, p. 11.

de plantation (dépendance du marché international, agriculture intensive, division spécialisée du travail, nécessité d'investissement) pourraient favoriser l'acheminement vers une organisation capitaliste. La détermination des dirigeants, répondait-elle, à ce moment, à une option capitaliste? Pour répondre à cette question, il faut analyser le caractère même de la plantation coloniale esclavagiste, dépendante du marché capitaliste. Celle-ci s'est implantée à la suite d'une colonisation qui a pénétré les structures, déformé l'évolution naturelle et distordu le système productif pour l'adapter aux nécessités propres de la métropole. Cette réalité, commune à tous les pays colonisés, a suscité en Amérique Latine de grandes discussions, et stimulé des recherches rénovatrices à partir d'études de réalités concrètes ⁷³.

Dans le cas spécifique de la plantation coloniale, tout un courant d'études qui privilégie presque exclusivement les facteurs exogènes, considère les rapports de travail (esclavage, servitude, etc.) comme des ressources circonstancielles du système capitaliste. "L'esprit du système - écrit l'anthropologue brésilien Darcy Ribeiro, [62] parlant de la fazenda brésilienne - ne se trouve pas dans le caractère esclavagiste, semi-féodal ou féodal des relations de travail, mais dans l'organisation entrepreneuriale Qui intègre la main-d'œuvre ⁷⁴.

Il nous faut rappeler ici, qu'il existe de grandes différences entre l'esclavage moderne implanté en Amérique et l'esclavage antique. Le développement même du capitalisme mondiale explique les éléments qui distinguent l'esclavage dans le Nouveau Monde: différent niveau de développement des forces productives, organisation du travail, accumulation du capital marchand, etc.

Il faudrait se demander si ces différences changèrent structurellement le caractère fondamental du régime esclavagiste et voire l'existence de la superstructure (législation, institution, idéologie) liée à une société esclavagiste. En effet, comme le soulignait Marx: "... l'unique facteur qui distingue un type de société d'un autre type de société - par exemple, la société de l'esclavage et celle du travail salarié - c'est la manière d'appropriation du travail excédentaire au producteur

⁷³ Voir Augustin Cuevas, *El Uso del Concepto de Modo de Produccion en America Latina, Algunos Problemas Teoricos*.

⁷⁴ Darcy Ribeiro, *Las Américas y la civilización*. Los Pueblos Nuevos. Tome II.

immédiat, à l'ouvrier". Ces observations nous montrent qu'il est difficile de conclure que la plantation coloniale était capitaliste.

Par ailleurs comme nous l'avons déjà souligné, à partir de 1793, des facteurs objectifs empêchaient le développement de la plantation en dehors du système [63] colonial et esclavagiste. Pour cela, et parce qu'elle perdit son rôle dynamique dans la production, la plantation se transforma en un latifundio incapable de constituer un facteur de capitalisation.

La distribution de grandes propriétés aux autorités se multipliera après l'indépendance. L'appropriation des terres par une couche de propriétaires - généraux ou propriétaires - politiciens, davantage occupés à contrôler l'appareil d'État qu'à impulser la production agricole, ira en s'accroissant. On voulut assurer la continuité de l'économie de plantation à travers de nouveaux rapports de production et dans le cadre des pratiques de contrôle esclavagistes, encore très enracinées dans les mentalités et les coutumes.

Tout le XIX^{ème} siècle sera marqué par le divorce entre le rêve de la classe dirigeante et la réalité du latifundisme, incapable d'assurer un développement agricole efficace. C'est seulement au XX^{ème} siècle, avec l'occupation américaine des années 20 que commencèrent à fonctionner quelques plantations-enclaves comme la HASCO (sucre) ou la Plantation Dauphin S.A (sisal) et qui resteront toujours des exceptions dans l'économie globale du pays.

En même temps, dès cette époque, les cultivateurs se sont toujours opposés à la politique officielle. Leur lutte allait dans le sens d'une économie tournée vers l'intérieur, basée sur la petite propriété. Si bien cette tendance déboucha sur une économie naturelle de subsistance (XIX^e [64] et XX^{ème} siècles), elle n'est pas encore assez connue dans ses origines et ses lignes ⁷⁵. De toute façon, dès cette époque, ce

⁷⁵ Gérard Pierre-Charles, dans une récente apportation *Genesis de las naciones haitiana y dominicana* souligne qu'en outre des composantes féodales de la formation sociale après l'indépendance dominante au niveau structurel et institutionnel, on retrouve la reproduction d'une organisation sociale héritée de l'Afrique et qui aurait coexisté, résistant aux assauts de l'esclavage à travers de L'économie de marronnage", selon l'expression de Jean Casimir. Casimir souligne aussi cet aspect dans sa thèse doctoral *Teoria y definicion de la cultura oprimida a partir del caso haitiano*. D'autre part, durant la colonie,

nouveau modèle d'organisation sociale qui essayera de s'imposer durant plusieurs décennies, se convertira en un facteur dynamique dans le développement des structures économiques et dans la vie politique.

DU CULTIVATEUR AUX DEUX MOITIÉS

[Retour à la table des matières](#)

Légalement dans les faits, le système portionnaire constitua l'épine dorsale du régime post-esclavagiste, et régissait de manière presque exclusive les relations de travail. Cette pratique subsista durant tout le XIX^{ème} siècle jusqu'à l'époque contemporaine.

Bien que la loi prescrivit la nécessité de payer les travailleurs en espèces ⁷⁶, dans la réalité ce vœu resta lettre morte. En effet, à cette époque, la circulation monétaire était très précaire. L'historien Beaubrun [65] Ardouin observe, tout au long de son œuvre, l'absence de numéraire dans le pays ⁷⁷. En raison des convulsions politiques, dans beaucoup de régions, le commerce se réalisait selon le système du troc. À ce sujet, le témoignage d'Eugène Nau est très significatif: "La monnaie, ce signe représentatif de la marchandise avait presque disparue de l'île. On retourna à l'âge primitif du troc pour le troc. Dans nos usines de sucre et de café, on payait les travailleurs en nature ⁷⁸. Bien que la loi parle de salaire obligatoire, celui-ci ne régit pas en fait les relations de travail. Le système portionnaire constituera pendant plusieurs décennies, la pierre angulaire de tout système agraire en vigueur.

l'administrateur Marsillac parle de la façon des esclaves de cultiver les "places à vivres" qui les transformaient en une "petite Guinée".

⁷⁶ Le Code Polvérel détaille les modalités de paiement pour les journaliers (\$0.10 par jour), au cultivateur loué par mois \$4 pour les hommes de 18 ans, plus de \$2 1/2 pour les femmes, et \$2 pour les jeunes de 14 à 18 ans). Cependant ces journaliers représentaient l'exception, vu que les cultivateurs ne pouvaient sortir de leurs habitations respectives et encore moins disposer de leur force de travail.

⁷⁷ Beaubrun Ardouin, *op. cit.*, tome IV.

⁷⁸ Eugène Nau, *Agronomie et Agriculture en Haïti*, p. 95

Il faut donc se demander comment fonctionnait le système portionnaire. Le manque de données précises nous oblige à recourir à quelques hypothèses.

La première serait le paiement en salaire. Nous venons de voir que la situation générale du pays n'encourageait pas cette pratique.

Une seconde hypothèse serait la vente directe par les cultivateurs de la portion reçue. En effet, nous pouvons invoquer les dispositions de Toussaint Louverture réglementant à cette fin le séjour des cultivateurs dans les villes. Cette vente se réalisait à échelle réduite. Il faut aussi tenir compte de certains cas où les propriétaires [66] fournissaient à leurs cultivateurs certains produits indispensables.

Enfin une dernière hypothèse serait que les cultivateurs consomment entièrement la portion qui leur échoit (café, sirop, sucre, rapadou, etc...). Cette dernière hypothèse de l'autoconsommation ne peut être entièrement rejetée, si l'on considère qu'un quart de la récolte devait être divisé entre tous les travailleurs de la plantation. Chaque cultivateur recevait, en fin de compte une quantité minimale de produits, tout juste suffisant pour les échanger avec quelques biens de consommation de première nécessité ou pour assurer leur survie.

En réalité, l'hypothèse peu probable serait celle de la coutume de payer en espèces ⁷⁹. Les trois autres semblent avoir coexisté avec la prédominance de l'une ou l'autre modalité, selon les régions. De toute façon, le fonctionnement généralisé - pour ne pas dire exclusif - du système portionnaire ne permet pas de parler de relations capitalistes de production, même au niveau le plus primaire.

Même si la coutume de payer en salaire avait existé, cet élément seul ne suffirait pas pour qualifier ces relations de travail de capitalistes. Il faudrait analyser la structure socio-économique et se demander si la force de travail fonctionnait comme une marchandise librement [67] offerte. Nous connaissons bien les pressions exercées sur le travailleur

⁷⁹ L'ouvrier agricole dépourvu de tout, à la merci d'un employeur incapable, le plus souvent, de le rémunérer en argent, parce qu'existait toujours le troc pur et simple des marchandises importées contre les denrées et que le troc, depuis la liberté générale, régissait aussi le monde de la production: du travail contre une part de la récolte. (Edner Brutus *op. cit.*, tome II p. 121).

qui l'empêchait de disposer librement de sa personne et de sa force de travail.

Le système portionnaire a continué à caractériser de manière prépondérante les relations agraires d'Haïti durant son évolution historique, aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, comme le souligne l'étude de l'économiste Gérald Brisson: Les relations agraires dans l'Haïti contemporaine.

Pour conclure, nous pouvons affirmer que l'abolition de l'esclavage ouvre une ère nouvelle dans l'évolution historique haïtienne. En recouvrant sa liberté, l'esclave cesse d'être considéré comme une chose ou un instrument, propriété de son maître. Pour adapter la nouvelle réalité à la vieille structure agraire esclavagiste, le nouveau cultivateur fut soumis à toutes sortes de pressions extra économiques. La main-d'œuvre libérée fut immédiatement inféodée. Toute la superstructure idéologique, juridique et politique modela une société complexe avec des caractéristiques féodales, qui s'accroîtront en Haïti indépendante durant les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Ainsi les structures implantées à cette époque ne constituèrent pas une exception historique comme le signalent certains auteurs. Il s'agit d'une formation économique et sociale complexe, avec des tendances dominantes mais originale dans son fonctionnement.

Il n'est pas superflu de signaler que dans la grande complexité de cette époque, qui comprend la guerre [68] d'indépendance dans sa double caractéristique, anti-esclavagiste et anti-coloniale, la violente rupture avec la métropole, la lutte tenace et les conquêtes des masses furent les principaux facteurs qui déterminèrent l'émergence et la consolidation d'un État-Nation.

[69]

Les origines de la structure agraire en Haïti

BIBLIOGRAPHIE

[Retour à la table des matières](#)

Ardouin, Beaubrun, *Études sur l'Histoire d'Haïti*. Port-au-Prince. Editorial. Dr. François Dalencourt. 1958.

Bellegarde, Dantes, *La Nation Haïtienne*. Paris. Editorial J. de Gibord. 1938.

Best, Llyod, *Un Modèle d'Économie Pure de Plantation*. Éditorial Les Cahiers du Cerag. Martinique. 1971.

Bosch, Juan, *De Cristóbal Colón a Fidel Castro, el Caribe Frontera Imperial*. Madrid. Editorial Alfaturra. 1970.

Brown, Jonathan, *History and Present Condition of Saint-Domingue*. Londres. Frank Cass & Co Ltd. 1971.

Brutus, Edner, *Révolution dans Saint-Domingue*. Éditions du Panthéon. Belgique. 2 tomes. Sans date.

Césaire, Aimé, *Toussaint Louverture, La Révolution Française et le problème colonial*. Paris. Editorial Club du Livre. 1960.

Casimir, Jean, *La cultura oprimida*. Mexico. Editorial Nueva Imagen. 1981.

[70]

Charlier, Etienne, *Aperçu sur la formation de la nation haïtienne*. Port-au-Prince. Editorial Les Presses Libres. 1948.

Cueva, Agustin, *El uso del concepto de modo de producción en América Latina*. Algunos problemas teóricos. Mexico. Cuadernos CELA-FCPS. UNAM. 1973.

Des Fosses, Gastonnet, *La perte d'une colonie. La révolution de Saint-Domingue*. Paris. Imprimerie A. Faivre. 1893.

Dorsainvil, Roger, *Toussaint Louverture*. Paris. Editorial René Julliard. 1965.

Doubout, Jean-Jacques, "Problèmes d'une période de transition". *Revista La Pensée*, Avril 1974. pp. 67-80.

Florescano, Enrique (Editeur), *Haciendas, latifundios y plantaciones en América Latina*. Mexico. Siglo XXI Edit. 1975.

Fouchard, Jean, *Les Marrons de la Liberté*. Paris. Editions de l'Ecole. 1972.

Franco, J. Luciano, *Historia de la revolución de Haiti*. Santo Domingo, Editora Nacional. 1971.

Genovese, Eugene, *Economie politique de l'esclavage*. Paris. Imprimerie François Maspero. 1968.

[71]

Hector, Michel et Moyse, Claude, *Le régime colonial français à Saint-Domingue*. Port-au-Prince, miméographié. 1962.

Lanni, Octavio, *Capitalisme y esclavitud*. Mexico, Siglo XXI Edit. 1976.

James C. R., *Les Jacobins Noirs*. Paris. Editions NRF. 1949.

Joachim, Benoît, *Les racines du Sous-développement en Haïti*. Port-au-Prince. Editorial Deschamps. 1979.

Le Riverend, Julio, *Historia Economica de Cuba*. La Havane. Instituto Cubano del Libro. 1974.

Lepkowski, Tadeuz, *Haiti. Cuba. Casa de las Américas*. 1968.

Leybrun, James G., *El pueblo haitiano*. Buenos Aires. Editorial Claridad. 1946.

Madiou, Thomas, *Histoire d'Haïti*. Port-au-Prince. Imprimerie Héreaux. 1922.

Mellafe, Rolando, *Breve historia de la esclavitud en America*. México, Sepsetentas, 1973.

Michel, Antoine, *La mission du Général Hédouville*. Port-au-Prince. Editorial la Presse. 1929.

[72]

Michel, Cordero, *La revolution haitiana y Santo Domingo*. Santo Domingo. Editora Nacional. 1968.

Moral, Paul, *L'économie Haïtienne*. Port-au-Prince. Imprimerie de l'Etat. 195

_____, *Le paysan haïtien*. Paris. Editorial G. P. Maisonneuve et Larose. 1971.

Nau, Eugène, *Agronomie et Agriculture en Haïti*. Paris. Imprimerie A. Guyot. 1886.

Pierre-Charles, Gérard, *La economia haitiana y su Via de desarrollo*. Mexico. Cuadernos Americanos, 1965.

_____, *L'économie haïtienne et sa voie de développement*. G. P. Maisonneuve Larose. Paris 1967.

_____, (éditeur), *Politica y sociologia en Haiti y República Dominicana*. Mexico UNAM. 1974.

Ribeiro, Darcy, *Las Américas y la civilización. Los pueblos nuevos*. Buenos Aires, Centro Editor de América Latina. 1969.

Schiller Thébaud, *L'évolution de la structure agraire d'Haïti de 1804 à nos jours*. Thèse de doctorat. Manuscrit.

Turnier Alain, *Les États-Unis et le marché haïtien*. Montréal. Imprimerie St. Joseph. 1955.

[73]

Dépôt Légal à la Bibliothèque Nationale d'Haïti
No.: 98-05-160 - 3ème trimestre 1998

[74]

*Centre de Recherche et de Formation
Economique et Sociale pour le Développement (CRESFED)*

**Adresse: Rue Jn Baptiste #10, Canapé-Vert
Port-au-Prince, HAITI**

**Adresse postale: Boite Postale 15294
Pétion-Ville - HAITI**

Téls.: 45-2828 / 45-3100

Fax : 45-2099

Email: Cresfed@CAN.Com

SuzyC@ACN2.Net

Fin du texte